PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE GODMANCHESTER
Séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 7 avril 2025

PROCÈS VERBALE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

Séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2025, à 19h00, à la salle du conseil situé au 2282 chemin Ridge, Godmanchester.

À laquelle étaient présents les conseillers municipaux : Michel Duhème, Jean-Maurice Daoust, Judith Fouquet et Sylvie Lemay, tous formant quorum sous la présidence de Pierre Poirier, maire.

Le(s) conseiller(s) était (étaient) absent(s) : Marie Galipeau, Alyssa Leblanc

Était également présent le Directeur général, Mario Miller qui agissait à titre de secrétaire de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Tous formant quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h00.

2. ORDRE DU JOUR

2025-04-07-029 **2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est **Proposé** par le conseiller Michel Duhème, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit adopté tel que soumis;

1. **Ouverture de la séance**
2. **Ordre du jour**
   1.1 Adoption de l'ordre du jour
3. **Adoption des procès-verbaux**
   3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025
4. **Administration**
5. **Ressources humaines**
6. **Greffe**
   6.1 Demande d'aide financière pour le mois de mars 2025
   6.2 Entente intermunicipale – Écocentre Sainte-Barbe **REPORTÉ**
7. **Trésorerie**
   7.1 Dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements
   7.2 Approbation des opérations financières de mars 2025
   7.3 Autorisation d'ajout du directeur général au dossier Revenu Québec – ClicSÉCUR
8. **Urbanisme et environnement**
   8.1 Dossier 40 rue McCallum
   8.2 Recommandation de la Municipalité pour les MRF de Ferme Lebec
9. **Loisir, culture et parcs**
10. **Travaux publics**
11. **Sécurité publique et protection incendie**
12. **Affaire MRC Haut-Saint-Laurent**
13. **Avis de Motion**
14. **Adoption des règlements**

15. Périodes de questions

16. Levée de la séance

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-04-07-030 **3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025**

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU :**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars fût remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai de 72 heures avant la séance. Le directeur général est dispensé d'en faire la lecture et le procès-verbal de la séance est adopté tel que déposé.

QUE le procès-verbal soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. ADMINISTRATION

Aucun sujet abordé.

5. RESSOURCE HUMAINES

Aucun sujet abordé.

6. GREFFE

2025-04-07-031 **6.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR MARS 2025**

Nom de l'organisme	Sujet	Montant
Marché Fermier du Comté de Huntingdon	20e anniversaire (évènement spécial)	150$
Maison des jeunes de Huntingdon	Gala jeunesse rurale 2025	50
Érable et Source	Festival Terre et Ferme 2025	500$

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU :**

QUE l'aide financière soit versée aux organismes ci-haut mentionnés;

QUE cette dépense soit approuvée et imputée au poste de grand livre no. 02-701-90-999 – Dons, loisir et culture et financée à même le budget d'opération;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE – ÉCOCENTRE SAINTE-BARBE

REPORTÉ

7. TRÉSORERIE

7.1 DÉPÔT DU CERTIFICAT DU TRÉSORIER SUR LA DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS POUR L'ACQUITTEMENT DES DÉPENSES ET DES ENGAGEMENTS

Le Trésorier, Mario Miller, dépose à la séance le certificat du trésorier sur la disponibilité des crédits pour l'acquittement des dépenses et des engagements.

2025-04-07-032 **7.2 APPROBATION DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE MARS 2025**

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU :**

Total des chèques émis : 55 855.38 $
Total des dépôts directs émis : 145 967.96 $

D'AUTORISER le Trésorier à payer, du fonds général d'administration, les comptes fournisseurs pour le mois de mars 2025 conformément à la liste déposée devant le Conseil :

Total des comptes à payer : 201 823.34 $

ET D'APPROUVER la liste des salaires versés pour le mois de mars 2025, telle que déposée devant le Conseil :

Rémunération des élus		12 320.41 $
Salaires des employés :	Semaine 10	6 139.03 $
	Semaine 11	6 173.37 $
	Semaine 12	6 094.98 $
	Semaine 13	6 407.23 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-07-033 **7.3 AUTORISATION D'AJOUT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU DOSSIER REVENU QUÉBEC - CLICSÉCUR**

CONSIDÉRANT l'arriver en poste du Directeur général, Mario Miller, en janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général doit être autorisé à obtenir un code d'accès auprès de Revenu Québec plus précisément ClicSÉCUR – Entreprises;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe possède déjà la responsabilité au compte;

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet, **Appuyé** par la conseillère Sylvie Lemay et **RÉSOLU :**

QUE le Directeur général, Mario Miller, soit autorisé à obtenir un code d'accès auprès de Revenu Québec;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-04-07-034 **8.1 DOSSIER D'INFRACTION DU 40 RUE MCCALLUM**

CONSIDÉRANT QU'il y a une problématique de nuisances en vertu de l'article 4 du règlement 404 sur les nuisances au 40 rue McCallum et que celle-ci perdure depuis des années;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'infraction a été envoyé, le 16 septembre 2024, au locataire du 40 rue McCallum demandant de corriger la situation;

CONSIDÉRANT QU'une mise en demeure a été envoyée, le 16 octobre 2024, au locataire du 40 rue McCallum à l'effet qu'aucun changement notable n'avait été apporté depuis l'avis d'infraction;

CONSIDÉRANT QU'une inspection a été faite le 19 décembre 2024 et que l'inspectrice en bâtiments et environnement constate que les problématiques sont toujours présentes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit autoriser l'inspectrice afin que celle-ci puisse procéder à une demande d'intenter des procédures pénales;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice juge nécessaire de mettre le propriétaire ainsi que le locataire à l'amende pour les nuisances constatées pour que la situation puisse se régler;

CONSIDÉRANT QU'une amende, de 200$ pour un particulier et de 400$ pour une compagnie, est prévu à l'article 22 du règlement 404 sur les nuisances;

Il est **Proposé** par la conseillère Judith Fouquet, **Appuyé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER l'inspectrice en bâtiments et environnement à faire les démarches afin d'intenter des procédures pénales contre le propriétaire et le locataire du 40 rue McCallum dans le but d'émettre des constats d'infraction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2025-04-07-035 **8.2 RECOMMANDATION DE LA MUNICIPALITÉ POUR LES MRF DE FERME LEBEC**

CONSIDÉRANT QUE la commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) exige une recommandation de la municipalité sous forme de résolution;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas de règlement sur les MRF;

CONSIDÉRANT QUE la MRC possède un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) sur les MRF soit le NO 249-2011;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le certificat d'autorisation émis par l'inspectrice des MRF de la MRC concernant Ferme Lebec;

Il est **Proposé** par le conseiller Jean-Maurice Daoust, **Appuyé** par le conseiller Michel Duhème et **RÉSOLU :**

QUE le conseil municipal appuie la demande de Ferme Lebec considérant l'émission du certificat d'autorisation émis par la MRC concernant les matières résiduelles fertilisantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. LOISIR, CULTURE ET PARCS

Aucun sujet abordé.

10. TRAVAUX PUBLICS

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION INCENDIE

Aucun sujet abordé.

12. AFFAIRES MRC HAUT-SAINT-LAURENT

Aucun sujet abordé.

13. AVIS DE MOTION

Aucun sujet abordé.

14. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Aucun sujet abordé.

15. PÉRIODE DE QUESTION

Le maire donne la parole aux personnes présentes pour une période de question en fin de séance.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance du conseil levée à 19h37.

_____	_____
Pierre Poirier	Mario Miller
Maire	Directeur général